



Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2023





Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

RAPPORT



SOMMAIRE

I.	LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT GENERAL	7
A.	UN CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE INCERTAIN, MARQUE PAR L'INFLATION ET LA STAGNATION DE LA CROISSANCE	7
B.	LES MESURES DE SOUTIEN DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES POUR FAIRE FACE A L'INFLATION	7
II.	LA FORMATION DE L'EPARGNE DE LA CCSVL	9
III.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023	11
A.	LE BUDGET PRINCIPAL.....	11
1.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
a)	Les charges à caractère général.....	11
b)	Les charges de personnel.....	16
c)	Les autres charges de gestion courante.....	18
d)	Les charges exceptionnelles et les atténuations de produits	19
2.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19
a)	Les produits des services, du domaine et ventes diverses	19
b)	Les impôts et taxes	19
c)	Les dotations, subventions et participations	20
d)	Les autres produits de gestion courante, produits financiers et produits exceptionnels.....	21
e)	Les atténuations de charges	21
3.	SYNTHESE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT PROJETEES EN 2023	22
4.	L'ANALYSE PROSPECTIVE DE LA CAPACITE A INVESTIR (d'après le scénario « consolidation des ressources »).....	24
B.	LES BUDGETS ANNEXES	30
1.	LE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	30
2.	LE BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS & PEPINIERES	30
3.	LES BUDGETS DE ZAE (Vendéopôle et autres ZAE).....	31
4.	LE BUDGET ANNEXE SPIC ASSAINISSEMENT	32
IV.	ETAT DE LA DETTE CONSOLIDEE DE LA CCSVL	33
A.	DETTE DIRECTE	33
1.	BILAN ANNUEL.....	33
2.	EXTINCTION.....	33
3.	INDEX	34
4.	COUT	35
5.	DUREE DE VIE	35
6.	AFFECTATION.....	35
B.	EMPRUNTS GARANTIS	36

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le



ID : 085-200073260-20230302-20_2023_01-DE

PREAMBULE

Le Conseil Communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

A ce titre, l'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Ce rapport donne lieu à un débat qui se déroulera courant mars 2023 ; l'objectif étant que le budget primitif 2023 soit voté le 13 avril prochain. Celui-ci est acté par une délibération spécifique soumis à un vote. Cette délibération est transmise au représentant de l'Etat.

Le rapport prévu à l'article L2312.1 du CGCT est transmis par Madame la Présidente de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le conseil communautaire. Il est également transmis à Monsieur le Préfet de Département.

Il est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB permet :

- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué ;
- D'informer sur la situation financière de la Communauté de Communes et les perspectives budgétaires ;
- De présenter les actions mises en œuvre.

L'année dernière, une analyse financière de la Communauté de Communes, sur la période 2018-2026 a été réalisée par le cabinet JMS Consultants. Cette étude a été restituée lors du séminaire des élus qui s'est tenu le 29 septembre 2022.

Dans la continuité de cette analyse qui a été menée en 2022, deux scénarii ont été étudiés préalablement à l'élaboration de ce rapport d'orientations budgétaires :

- Un scénario « Fil de l'eau »
- Un scénario « Consolidation des ressources »

Les deux scénarii testent un programme d'investissement ambitieux à hauteur de 39 126 000 € sur la période 2023-2026.

Ces deux scénarii se résument de la manière suivante :

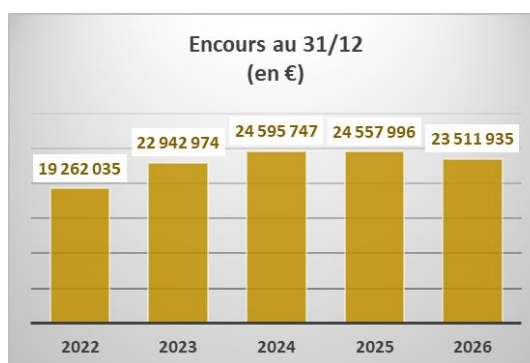
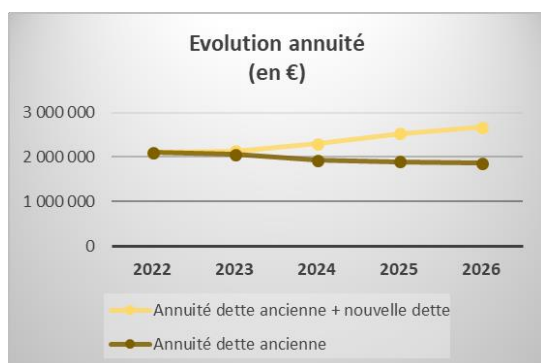
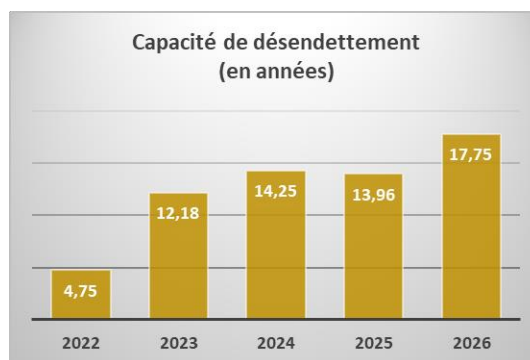
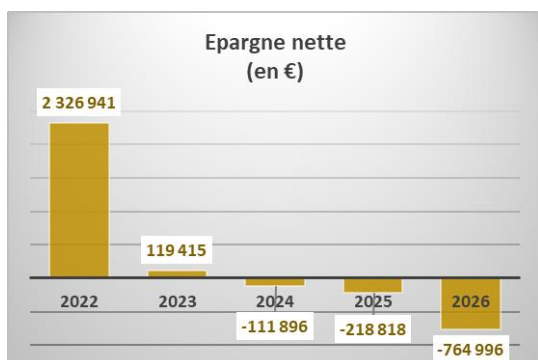
	CA 2022 avant pointage concordance avec SGC (en €)	2023 PROSPECTIVE (en €)		2024 PROSPECTIVE (en €)		2025 PROSPECTIVE (en €)		2026 PROSPECTIVE (en €)		
		Scénario "Consolidation Ressources"	Scénario "Fil de l'eau"	Scénario "Consolidation Ressources"	Scénario "Fil de l'eau"	Scénario "Consolidation Ressources"	Scénario "Fil de l'eau"	Scénario "Consolidation Ressources"	Scénario "Fil de l'eau"	
Chap. 70	Produits de services, du domaine & ventes diverses	2 274 693,21	1 957 369,00	1 957 369,00	1 958 572,00	1 958 572,00	1 959 810,00	1 959 810,00	1 961 086,00	1 961 086,00
Chap. 73	Impôts et taxes	25 073 519,33	29 663 693,00	28 297 459,00	30 228 698,00	28 863 408,18	30 815 413,00	29 440 676,34	31 373 447,00	30 029 489,87
Chap. 74	Dotations, subventions et participations	5 534 314,90	5 565 684,00	5 565 684,00	5 488 118,00	5 488 118,00	5 412 275,00	5 412 275,00	5 472 574,00	5 472 574,00
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	850 275,33	804 876,00	804 876,00	795 776,00	795 776,00	783 776,00	783 776,00	769 076,00	769 076,00
Chap. 76	Produits financiers	345 670,50	346 000,00	346 000,00	346 000,00	346 000,00	346 000,00	346 000,00	346 000,00	346 000,00
Chap. 77	Produits exceptionnels (hors cessions immobilisations)	445 709,60	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Chap. 013	Atténuations de charges	321 131,58	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES	34 845 314,45	38 507 622,00	37 141 388,00	38 987 164,00	37 621 874,18	39 487 274,00	38 112 537,34	40 092 183,00	38 748 225,87
Chap. 011	Charges à caractère général (*)	5 713 988,31	7 757 725,65	7 757 725,65	8 058 437,42	8 058 437,42	7 709 382,54	7 709 382,54	8 008 644,02	8 008 644,02
Chap. 012	Charges de personnel et frais assimilés	11 520 727,55	12 168 000,00	12 168 000,00	12 533 040,00	12 533 040,00	12 909 031,20	12 909 031,20	13 296 302,14	13 296 302,14
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	4 927 010,10	6 954 898,00	6 954 898,00	7 151 392,00	7 151 392,00	7 359 393,00	7 359 393,00	7 359 393,00	7 359 393,00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	62 279,96	18 400,00	18 400,00	18 400,00	18 400,00	18 400,00	18 400,00	18 400,00	18 400,00
Chap. 014	Atténuations de produits	8 195 107,00	7 983 428,00	7 983 428,00	7 983 428,00	7 983 428,00	7 983 428,00	7 983 428,00	7 983 428,00	7 983 428,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	30 419 112,92	34 882 451,65	34 882 451,65	35 744 697,42	35 744 697,42	35 979 634,74	35 979 634,74	36 666 167,15	36 666 167,15

ent nouvelles induites par nouvelles compétences/actions ou investissements nouveaux	0,00	0,00	-306 580,00	-306 580,00	-174 228,00	-174 228,00	173 915,00	173 915,00
Centre Technique Intercommunal					20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Passage à la redevance incitative				37 080,00	37 080,00	149 432,00	149 432,00	153 915,00
Aide ADEME passage RI				-343 660,00	-343 660,00	-343 660,00	-343 660,00	

EPARGNE DE GESTION	4 426 201,53	3 625 170,35	2 258 936,35	3 549 046,58	2 183 756,76	3 681 867,26	2 307 130,60	3 252 100,85	1 908 143,72
Charges financières (intérêts dette ancienne)	372 680,93	346 366,97	346 366,97	311 745,91	311 745,91	278 277,43	278 277,43	245 212,40	245 212,40
Charges financières (intérêts dette nouvelle)		29 427,00	29 427,00	107 538,00	145 618,00	194 795,00	269 509,00	228 435,00	338 296,00
CAF BRUTE	4 053 520,60	3 249 376,38	1 883 142,38	3 129 762,67	1 726 392,85	3 208 794,83	1 759 344,17	2 778 453,45	1 324 635,32
Remboursement du capital (dette ancienne)	1 726 579,14	1 712 291,59	1 712 291,59	1 620 063,26	1 620 063,26	1 611 689,37	1 611 689,37	1 612 003,00	1 612 003,00
Remboursement du capital (dette nouvelle)		51 436,00	51 436,00	166 575,00	218 226,00	261 724,00	366 473,00	318 294,00	477 628,00
CAF NETTE	2 326 941,46	1 485 648,79	119 414,79	1 343 124,41	-111 896,41	1 335 381,46	-218 818,20	848 156,45	-764 995,68
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12	19 262 035,03	21 582 974,44	22 942 974,44	23 235 747,18	24 595 747,18	23 197 995,81	24 557 995,81	22 151 934,81	23 511 934,81
Pour mémoire, emprunts nouveaux à mobiliser		4 084 667,00	5 444 667,00	3 439 411,00	4 799 411,00	1 835 662,00	3 195 662,00	884 236,00	2 244 236,00
Capacité de désendettement (en années)	4,75	6,64	12,18	7,42	14,25	7,23	13,96	7,97	17,75
Taux de CAF brute (en %)	11,63	8,44	5,07	8,03	4,59	8,13	4,62	6,93	3,42
Taux de CAF nette (en %)	6,68	3,86	0,32	3,45	-0,30	3,38	-0,57	2,12	-1,97
Coefficient de rigidité des charges structurelles	0,48	0,51	0,52	0,51	0,53	0,52	0,54	0,52	0,54

(*) Pour 2023, hypothèse d'une consommation à hauteur de 95% des crédits inscrits au BP 2023 pour le chapitre 011.

Dans le scénario « Fil de l'eau », tous les indicateurs financiers d'alerte sont dépassés dès 2023. Ce scénario n'est pas tenable financièrement.



Aussi pour la rédaction de ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), seul le scénario « Consolidation des ressources » a été développé.

Conformément à la réglementation, le présent document abordera successivement :

- Le contexte socio-économique et l'environnement général ;
- La formation de l'épargne de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;
- Les orientations budgétaires 2023 ;
- L'état de la dette ;

I. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT GENERAL

A. UN CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE INCERTAIN, MARQUE PAR L'INFLATION ET LA STAGNATION DE LA CROISSANCE

Les éléments de contexte propres à ce document ont été actualisés au 16 janvier 2023, et tiennent compte des dispositions définitives de la Loi de Finances pour 2023 promulguée le 30 décembre dernier.

La Loi de Finances pour 2023 poursuit quatre objectifs principaux :

- Protéger les ménages, les entreprises et les collectivités face à la crise énergétique ;
- Financer massivement les missions régaliennes de l'Etat, notamment les ministères de l'Intérieur, des Armées et de la Justice ;
- Préparer l'avenir à travers un fort investissement sur l'éducation ;
- Maîtriser la dépense publique.

L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie de la situation internationale et des évolutions attendues sur le marché de l'énergie.

Dans sa note de conjoncture du 8 décembre, la Banque de France évoque par ailleurs la possibilité d'une récession sur l'année 2023. Le pic d'inflation est attendu pour le premier semestre 2023 à 7,80 %. Le tableau ci-dessous résume les autres grandes tendances à venir pour cette année :

	2022	2023
Croissance	+2,70 %	Entre -0,50 % et +0,80%
Déficit public	-5,00 %	-5,40 %
Endettement (en % du PIB)	111,60 %	111,20 %
Inflation	6,80 %	Entre 4,20 % et 6,90 %

S'agissant des administrations publiques locales, l'hypothèse d'évolution de leur dépense publique en volume est estimée à -0,60 % pour 2023, selon l'article liminaire de la Loi de Finances pour 2023.

B. LES MESURES DE SOUTIEN DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES POUR FAIRE FACE A L'INFLATION

La Communauté de Communes évalue pour 2023 l'augmentation de sa facture d'énergie à +679 900 € dont 515 500 € pour l'électricité et 164 400 € pour les combustibles (fioul, gaz).

Dans une étude mise en ligne en novembre dernier, La Banque Postale met en avant un certain nombre de chiffres relatifs à l'évolution du coût du panier du Maire.

Ainsi, sur les neuf premiers mois de l'année 2022, le coût du panier du Maire a augmenté de 7,20 %, tiré à la hausse par le prix des carburants (+ 46,2 % en moyenne sur les douze derniers mois connus), le prix du gaz (+60,8 % en moyenne), mais aussi par la masse salariale, notamment en raison de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,50 % au 1^{er} juillet dernier.

L'augmentation des prix dans les travaux publics a augmenté de 10,50 % sur les huit premiers mois de 2022, contre 4,80 % en 2021.

Face à ce contexte, la Loi de Finances pour 2023 introduit deux types de dispositifs permettant, dans une certaine mesure, aux collectivités de faire face au choc inflationniste :

- Des réductions « automatiques » de la facture d'électricité, à travers deux mécanismes distincts (bouclier tarifaire, « amortisseur » électricité), détaillés à l'article 181 de la Loi de Finances 2023, précisés dans le décret d'application n°2022-1774 du 31 décembre 2022 pris en application des VIII et IX de l'article susmentionné ;
- Un « filet de sécurité » pour les collectivités qui subissent à la fois une forte hausse de leurs dépenses énergétiques et une dégradation de leur épargne brute, codifié à l'article 113 de la loi de finances pour 2023.

Le fonctionnement des différents dispositifs est résumé dans les tableaux ci-dessous :

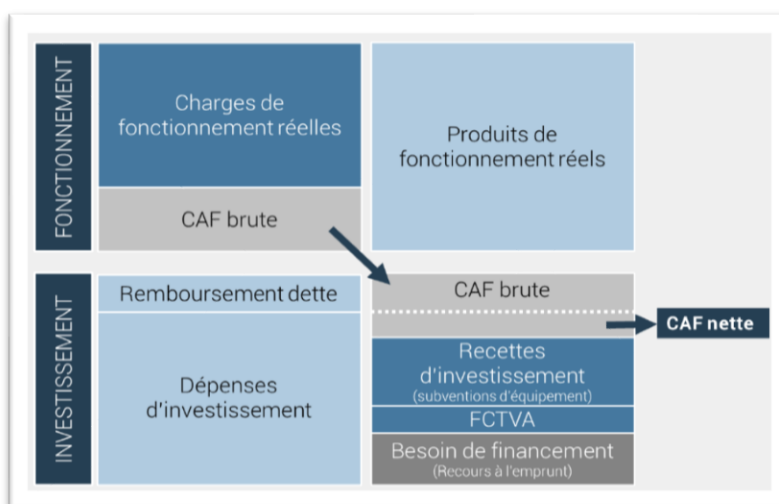
BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES « PETITES COLLECTIVITES »	« AMORTISSEUR » ELECTRICITE
Le Gouvernement reconduit le bouclier tarifaire pour les petites collectivités bénéficiant de tarifs réglementés de vente d'électricité.	Le Gouvernement met en place un dispositif destiné aux collectivités ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire, leur permettant d'amortir leur facture d'électricité en 2023.
La collectivité doit avoir : 1) Moins de 10 agents ; 2) Moins de 2 millions d'euros de recettes de fonctionnement ; 3) Avoir un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVa.	Pour ces collectivités, l'Etat prendrait en charge 50 % du surcoût de l'électricité au-delà d'un tarif de référence fixé à 180 € / MWh jusqu'à un prix plafond fixé à 500 €/MWh.
Pour 2023, la hausse des tarifs de l'électricité sera limitée à 15 % (contre 4 % en 2022).	Ce mécanisme vise à diminuer les factures d'électricité des collectivités concernées de 20 % en moyenne.
FILET DE SECURITE 2023	
La dotation bénéficiera aux communes et à leurs groupements, aux départements et aux régions.	
Deux conditions cumulatives doivent être satisfaites : 1) Baisse de l'épargne brute de plus de 15 % en 2023 ; 2) Potentiel par habitant inférieur au double de la catégorie / strate	
La dotation dans sa version 2023 ne compense pas l'accroissement du coût des dépenses de personnel.	
La dotation sera égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022. Les collectivités pourront solliciter un acompte avant le mois de novembre.	

II. LA FORMATION DE L'EPARGNE DE LA CCSVL

Les chiffres qui suivent sont ceux de la Communauté de Communes avant pointage de leur concordance avec le Service de Gestion de Comptable (SGC).

	CA 2019 (en €)	CA 2020 (en €)	CA 2021 (en €)	CA 2022 avant pointage concordance avec SGC (en €)	Variat° N-1 (en €)	Variat° N-1 (%)	
Chap. 70	Produits de services, du domaine & ventes div	2 428 592,84	1 888 214,76	2 064 724,54	2 274 693,21	209 969	10,17
Chap. 73	Impôts et taxes	23 250 535,86	23 834 182,00	23 363 034,50	25 073 519,33	1 710 485	7,32
Chap. 74	Dotations, subventions et participations	4 889 868,13	4 841 584,33	5 293 096,14	5 534 314,90	241 219	4,56
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	853 845,02	828 952,61	803 342,10	850 275,33	46 933	5,84
Chap. 76	Produits financiers	345 670,50	691 752,29	346 410,26	345 670,50	-740	-0,21
Chap. 77	Produits exceptionnels (hors cessions immobiliers)	95 373,81	72 030,00	256 769,57	445 709,60	188 940	73,58
Chap. 013	Atténuations de charges	292 341,88	277 248,84	273 355,20	321 131,58	47 776	17,48
	TOTAL RECETTES REELLES	32 156 228,04	32 433 964,83	32 400 732,31	34 845 314,45	2 444 582	7,54
Chap. 011	Charges à caractère général (*)	4 813 104,96	4 418 382,50	5 188 887,66	5 713 988,31	525 101	10,12
Chap. 012	Charges de personnel et frais assimilés	10 239 019,87	10 286 513,92	11 020 587,65	11 520 727,55	500 140	4,54
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	3 988 206,59	4 390 244,68	4 491 142,48	4 927 010,10	435 868	9,71
Chap. 67	Charges exceptionnelles	74 787,42	417 436,21	104 115,42	62 279,96	-41 835	-40,18
Chap. 014	Atténuations de produits	8 326 866,00	8 342 551,28	8 072 771,82	8 195 107,00	122 335	1,52
	TOTAL DEPENSES REELLES	27 441 984,84	27 855 128,59	28 877 505,03	30 419 112,92	1 541 608	5,34
	EPARGNE DE GESTION	4 714 243,20	4 578 836,24	3 523 227,28	4 426 201,53	902 974	25,63
	Charges financières (intérêts dette ancienne)	543 655,97	530 970,06	459 886,47	372 680,93	-87 206	-18,96
	Charges financières (intérêts dette nouvelle)						
	CAF BRUTE	4 170 587,23	4 047 866,18	3 063 340,81	4 053 520,60	990 180	32,32
	Remboursement du capital (dette ancienne)	1 667 907,18	1 730 488,61	1 658 867,46	1 726 579,14	67 712	4,08
	Remboursement du capital (dette nouvelle)						
	CAF NETTE	2 502 680,05	2 317 377,57	1 404 473,35	2 326 941,46	922 468	65,68
	ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12	22 741 026,87	21 065 905,52	20 788 049,82	19 262 035,03	-1 526 015	-7,34
	Capacité de désendettement (en années)	5,45	5,20	6,79	4,75		
	Taux de CAF brute (en %)	12,97	12,48	9,45	11,63		
	Taux de CAF nette (en %)	7,78	7,14	4,33	6,68		
	Coefficient de rigidité des charges structurelles	0,46	0,47	0,49	0,48		

Pour 2022, l'épargne brute de la Communauté de Communes est de 4 053 520,60 € et l'épargne nette atteint le montant de 2 326 941,46 €.



La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

En 2022, la capacité de désendettement de la Communauté de Communes est de 4,75 années.

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

En 2022, le taux d'épargne brute de la Communauté de Communes se situe à 11,63 %.

Le taux d'épargne nette (épargne nette/recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir après remboursement de la dette. Un seuil de prudence autour de 7% est généralement admis.

En 2022, le taux d'épargne nette de la Communauté de Communes se situe à 6,68 %.

Le coefficient de rigidité des charges structurelles évalue le caractère incompressible de certaines dépenses, il mesure le poids des charges de fonctionnement les plus rigides et difficilement compressibles par rapport aux produits.

Il se calcule selon la formule : (Charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêt) / Produits de fonctionnement.

Le coefficient de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la Communauté de Communes pour réduire l'ensemble de ses charges, et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements.

Le seuil critique est de 55%, l'atteinte des 50% est déjà un signe de forte dépendance par rapport aux dépenses obligatoires.

En 2022, le coefficient de rigidité des charges structurelles de la Communauté de Communes est de 0,48.

Les ratios de l'année 2022 sont globalement bons. Mais la Communauté de Communes a bénéficié de dynamiques qui ne se reproduiront certainement pas en 2023 :

- Reversement suite à la dissolution du Syndicat Mixte Vendéopôle Bournezeau à hauteur de 391 819,15 € ;
- Retour à la normale (après COVID) des produits des services, +306 529 € par rapport à 2021 ;
- Impact négatif moins important qu'attendu sur le montant des fluides ;
- Instruction des actes ADS, +73 062 € par rapport à 2021 ;
- La fraction de TVA versée, +559 574 € par rapport à 2021.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, des concertations budgétaires ont été organisées. Elles ont eu lieu du 1^{er} au 14 décembre 2022 durant lesquelles Mme la Présidente, M. le Vice-Président en charge des Finances, M. le Directeur Général des Services et le service Finances ont rencontré les Vice-Présidents référents, les Directeurs Généraux Adjointes et les gestionnaires de crédits.

L'objectif était de faire le point sur les budgets prévisionnels transmis, tant en fonctionnement qu'en investissement, et ainsi d'identifier en amont les éventuels dépassements et procéder à la correction des propositions budgétaires.

A. LE BUDGET PRINCIPAL

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires jusqu'au vote des budgets primitifs 2023, le 13 avril prochain. Au regard des premières orientations, la section de fonctionnement du budget principal pour l'année 2023, pourrait se présenter de la manière suivante :

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	8 166 027,00	013	Atténuation de charges	70 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 168 000,00	70	Vente de services	1 957 369,00
014	Atténuation de produits	7 983 428,00	73	Impôts et taxes	29 663 693,00
65	Autres charges de gestion courante	6 954 898,00	74	Dotations et participations	5 565 684,00
66	Charges financières	400 000,00	75	Revenus des immeubles & autres produits	804 876,00
67	Charges exceptionnelles	18 400,00	76	Produits financiers	346 000,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00	77	Produits exceptionnels	100 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		35 790 753,00	Total recettes réelles de fonctionnement		38 507 622,00
023	Virement à la section d'investissement	7 039 713,51			
042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	1 970 606,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	70 000,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		9 010 319,51	Total recettes d'ordre de fonctionnement		70 000,00
			R002	Excédent de fonctionnement reporté	6 223 450,51
TOTAL DEPENSES		44 801 072,51	TOTAL RECETTES		44 801 072,51

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

a) Les charges à caractère général

Après avoir collecté les projets de budgets prévisionnels des gestionnaires de crédits et reporté strictement leurs propositions, le montant de 8 537 974,00 € était atteint et représentait une hausse de 2 298 59,00 € ou +26,92% par rapport au budget primitif 2022.

A l'issue des concertations budgétaires, l'inscription au chapitre 011 s'élèverait à **8 166 027,00 €**, soit une hausse de 1 926 643,08 € ou +23,59% par rapport au budget primitif 2022.

Cette forte hausse s'explique principalement par :

- La maintenance liée à la solution de gestion des déchets (+56 000 €)
- La réalisation des prestations animations OPAH et PTRE (+320 000 €)
- Le marché de collecte des déchets et l'enquête terrain pour le passage à la RI (+540 000€)
- L'augmentation du prix des fluides (+679 900 €)

Détail des propositions budgétaires 2023, au chapitre 011, par direction et par gestionnaire :

Pôle Ressources et fonctions support :

	2021 réalisé (en €)	2022 budgétisé (BP + BS + DM) (en €)	Mandaté au 30/12 (en €)	2023 proposition gestionnaire (en €)	2023 proposition après concertation (en €)	Evolution 2023/2022 (en % / en €)		OBSERVATIONS
ASSURANCES	78 092,56	90 340,00	83 000,14	130 000,00	130 000,00	43,90%	39 660,00	La hausse s'explique par la forte progression des primes d'assurance, la souscription d'une dommage-ouvrage pour la médiathèque à Mareuil et la régularisation de primes prévisionnelles de DO
COMMUNICATION	99 189,17	112 397,00	91 616,52	159 493,40	159 493,40	41,90%	47 096,40	La hausse s'explique par la réalisation d'actions de communication liées à la mise en place de la redevance incitative, la programmation du salon de l'emploi, l'inauguration de la médiathèque à Mareuil et l'application mobile etc...
CONVIVALITES	4 083,98	11 079,00	9 061,73	26 620,00	26 620,00	140,27%	15 541,00	La hausse s'explique par l'organisation des vœux, de séminaires d'élus, de l'inauguration de la médiathèque de Mareuil et de moments de convivialité (départs à la retraite, commissions etc...)
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	25 580,24	28 713,00	20 408,36	28 713,00	28 713,00	0,00%	0,00	Le nouveau gestionnaire propose le maintien des crédits
FINANCES	60 931,99	160 279,80	74 845,03	150 000,00	150 000,00	-6,41%	-10 279,80	
FORMATION	41 607,31	40 198,00	18 889,61	39 600,00	39 600,00	-1,49%	-598,00	Minoration des frais de déplacement en lien avec les formations
GENERAL	74 064,71	51 625,00	16 836,83	50 000,00	50 000,00	-3,15%	-1 625,00	
INFORMATIQUE	287 104,89	347 856,00	285 172,46	404 508,00	404 508,00	16,29%	56 652,00	Forte hausse des frais de maintenance liée à la solution de gestion des déchets
JURIDIQUES	19 137,51	80 000,00	22 060,84	80 000,00	40 000,00	-50,00%	-40 000,00	Il est proposé de minorer les crédits de moitié eu égard au réalisé 2022
MARCHES	8 529,77	24 061,00	17 764,90	30 851,00	30 851,00	28,22%	6 790,00	La prise en charge des frais de publication par le gestionnaire Marchés explique la hausse du budget
MENAGE	31 307,01	41 014,00	33 253,53	42 900,00	41 014,00	0,00%	0,00	La hausse s'explique par la prise en charge de nouveaux bâtiments (médiathèque à Mareuil, RPE à Luçon, théâtre le Jean-Baptiste). Il est proposé de maintenir les crédits.
PAIE	21 578,20	27 871,00	30 599,05	26 200,00	26 200,00	-6,00%	-1 671,00	Minoration du montant des honoraires
PREVENTION	6 942,59	10 335,00	7 135,88	11 377,00	10 335,00	0,00%	0,00	Il est proposé de maintenir les crédits
TOTAL	758 149,93	1 025 768,80	710 644,88	1 180 262,40	1 137 334,40	10,88%	111 565,60	

Pôle Aménagement et Développement :

	2021 réalisé (en €)	2022 budgétisé (BP + BS + DM) (en €)	Mandaté au 30/12 (en €)	2023 proposition gestionnaire (en €)	2023 proposition après concertation (en €)	Evolution 2023/2022 (en % / en €)		OBSERVATIONS
ECONOMIE	109 698,50	149 077,00	73 154,45	140 980,00	140 980,00	-5,43%	-8 097,00	Le budget pour les foires et expositions a été revu à la baisse
FONCIER	118 487,78	141 558,00	156 847,32	191 385,00	191 385,00	35,20%	49 827,00	La hausse du budget s'explique par la prise en compte de la location du parking à Angles pour le service déchets, l'augmentation des taxes foncières et la prévision de consultations juridiques pour les espaces communs du Vendéopôle
STRATEGIE	314 510,69	1 881,00	1 697,10	0,00	0,00	-100,00%	-1 881,00	Suppression du gestionnaire - le CODEV est sorti du pôle Aménagement et développement.
URBANISME		28 020,00	15 373,84	33 900,00	34 420,00	22,84%	6 400,00	Le budget alloué à l'antenne PLU est revu à la hausse : reproduction de dossiers de procédure d'urbanisme, frais d'affranchissement. Le gestionnaire SCOT devient une antenne du gestionnaire URBANISME
SCOT		1 292,00	1 196,28	2 820,00	0,00	-100,00%	-1 292,00	la hausse s'explique par la reproduction de 8 dossiers SCOT pour approbation. Le gestionnaire SCOT devient une antenne du gestionnaire URBANISME
HABITAT		8 014,00	8 094,00	379 240,00	379 240,00	4632,22%	371 226,00	La forte hausse s'explique par la réalisation des prestations animations OPAH et PTRE (320 000 €) et la gestion de l'AAGV
MOBILITE		344 610,00	327 009,45	409 152,00	409 152,00	18,73%	64 542,00	La hausse du budget s'explique par le basculement de certaines dépenses prises en charge par le gestionnaire TOURISME au gestionnaire MOBILITE
TOURISME	56 122,70	66 098,20	40 587,66	12 500,00	12 500,00	-81,09%	-53 598,20	La baisse du budget s'explique par le basculement de certaines dépenses prises en charge par le gestionnaire TOURISME au gestionnaire MOBILITE
TOTAL	598 819,67	740 550,20	623 960,10	1 169 977,00	1 167 677,00	57,68%	427 126,80	

Pôle Technique et environnement :

PÔLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT								
	2021 réalisé (en €)	2022 budgétisé (BP + BS + DM) (en €)	Mandaté au 30/12 (en €)	2023 proposition gestionnaire (en €)	2023 proposition après concertation (en €)	Evolution 2023/2022 (en % / en €)		OBSERVATIONS
BATIMENTS	478 180,01	738 997,00	436 686,56	1 409 480,00	1 195 349,00	61,75%	456 352,00	La forte évolution s'explique par la prévision d'un budget de 1M€ pour faire face à la hausse du prix des fluides
ENVIRMNT	223 470,28	268 665,00	220 892,00	299 364,68	299 364,68	11,43%	30 699,68	La hausse est liée à l'accompagnement PCAET, à l'étude PAT et à l'étude SDE
FOURRIERE	69 159,90							
ORDMENAG	984 363,50	804 257,00	883 359,13	1 605 789,00	1 508 092,00	87,51%	703 835,00	La hausse s'explique par la réévaluation des crédits relatifs au marché de collecte de la Tranche et l'enquête terrain à hauteur de 50%
PARCAUTO	536 523,79	623 586,00	557 612,69	628 700,00	628 700,00	0,82%	5 114,00	La légère hausse du budget est liée à la hausse du carburant et aux réparations des véhicules
VOIRESPVER	232 254,65	238 982,00	167 628,19	234 198,00	234 198,00	-2,00%	-4 784,00	La hausse liée à la consommation de l'électricité est très faiblement compensée par le transfert de la compétence incendie
TOTAL	2 523 952,13	2 674 487,00	2 266 178,57	4 177 531,68	3 865 703,68	44,54%	1 191 216,68	

Pôle des Services à la Population et Cohésion Sociale :

PÔLE DES SERVICES A LA POPULATION ET COHESION SOCIALE								
	2021 réalisé (en €)	2022 budgétisé (BP + BS + DM) (en €)	Mandaté au 30/12 (en €)	2023 proposition gestionnaire (en €)	2023 proposition après concertation (en €)	Evolution 2023/2022 (en % / en €)		OBSERVATIONS
ALSH	223 223,82	277 824,00	226 155,97	288 618,00	288 618,00	3,89%	10 794,00	La hausse du coût des repas, de la MAD des bâtiments et de diverses prestations a été prise en compte
AUNISCEANE	257 060,91	323 797,00	249 831,54	443 610,00	443 610,00	37,00%	119 813,00	La hausse s'explique par la réévaluation des crédits relatifs aux fluides
CUISINE CENTRALE	281 814,20	332 986,00	300 888,44	349 720,00	349 720,00	5,03%	16 734,00	Le gestionnaire pointe l'augmentation des coûts par rapport au marché pour répondre à la loi Egalim et celle du prix du marché par rapport au coût des matières premières
CULTURE	36 317,23	60 123,00	50 854,27	0,00	0,00	-100,00%	-60 123,00	Afin de se conformer à la nouvelle organisation, le gestionnaire CULTURE disparaît et devient une antenne du gestionnaire LECTCULT (anciennement LECTUREPUB)
ECOLE MUSIQUE	11 074,19	19 802,00	16 393,12	10 365,00	10 365,00	-47,66%	-9 437,00	La baisse du budget s'explique par le fait que le projet d'établissement a été réalisé en 2022 et mandaté/rattaché à ce même exercice.
IMS	20 754,51	26 746,00	7 951,62	34 747,00	34 747,00	29,91%	8 001,00	L'augmentation s'explique par la hausse du nombre de créneaux auprès de la piscine de Ste Hermine pour accueillir plus sereinement les écoles publique et privée de Sainte Hermine, par l'augmentation du coût de la séance à la piscine de Fontenay et de Chantonay et par l'intégration d'une enveloppe pour le service piste routière
LECTURE PUBLIQUE	78 783,57	178 720,00	152 490,36	184 662,00	184 662,00	3,32%	5 942,00	Le gestionnaire LECTUREPUB devient le gestionnaire LECTCULT et sera subdivisé en deux services LECT (lecture) et CULT (culture)
MAINTIEN DOMICILE	467,76	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	Suppression du gestionnaire en 2022
PETITE ENFANCE	25 546,74	30 891,00	27 138,75	35 914,00	35 914,00	16,26%	5 023,00	L'augmentation s'explique par le déploiement du RPE sur le territoire de la CC SVL (+ 4 427 €)
PISCINE LUCON	270 743,18	358 683,00	227 220,16	465 635,00	465 635,00	29,82%	106 952,00	La hausse s'explique par la réévaluation des crédits relatifs aux fluides
PISTE ROUTIERE	231,53	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	Le gestionnaire IMS a intégré le gestionnaire Piste routière en tant que service en 2022.
PREVSENIOR		4 083,12	1 411,57	17 780,00	17 780,00	335,45%	13 696,88	Il convient de noter que le BP 2022 s'élevait à 13 228 € et qu'il a été réaffecté au gestionnaire SANTE. Le budget t de différentes actions, d'ateliers de prévention et de forums portés par un partenaire ou par la CC SVL.
SANTE (ex SOCIALES)	401,03	31 411,88	28 268,50	10 750,00	10 750,00	-65,78%	-20 661,88	
TRANSPORTS	101 547,26	153 511,00	105 835,92	168 402,00	153 511,00	0,00%	0,00	L'augmentation s'explique par la conclusion du nouveau marché transport le 01/09/2022 avec une hausse moyenne de 10% sur tous les lots limitée à 6% par une réorganisation des pratiques des unités ALSH et IMS. A noter qu'une révision des prix est à craindre au 01/09/2023.
TOTAL	1 307 965,93	1 798 578,00	1 394 440,22	2 010 203,00	1 995 312,00	10,94%	196 734,00	
	5 188 887,66	6 239 384,00	4 995 223,77	8 537 974,08	8 166 027,08	30,88%	1 926 643,08	

b) Les charges de personnel

Le budget annoncé par le service Ressources Humaines pour 2023 s'élèverait à **12 168 000,00 €** soit +4,40% par rapport à l'inscription 2022 qui s'élevait à 11 654 695,00 €.

La consommation des crédits de ce chapitre au 31/12/2022, étant estimée aux environs de 11 521 092,81 €, représente -133 602,19 € par rapport à la prévision 2022 ; ce budget pourrait représenter une hausse de 5,61% par rapport aux crédits consommés en 2022.

Cette prévision tient compte notamment des éléments suivants :

- Evolution du SMIC : +22 500 €
- Revalorisation du point d'indice : +159 300 €
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : +57 575 €
- Avancements de grades et promotions internes : +35 000 €
- Revalorisations salariales : +32 000 €
- Créations de postes 2022 (reliquat année complète) : +276 816 €
- Créations de postes envisagées pour 2023 : +52 149 €
 - Agents d'entretien pour la médiathèque à Mareuil et le RAM/RPE Luçon
 - SGISTE

Concernant l'assurance statutaire, le montant inscrit est de 190 000,00 €.

Les effectifs au 01/01/2023

Répartition par direction au 01/01/2023 :

Domaine d'intervention - Pôles	Nbre d'agents permanents
Administration générale	44
Pôle aménagement et développement	24
Pôle des services à la population et cohésion sociale	129
Pôle technique et environnement	68
Total général	265

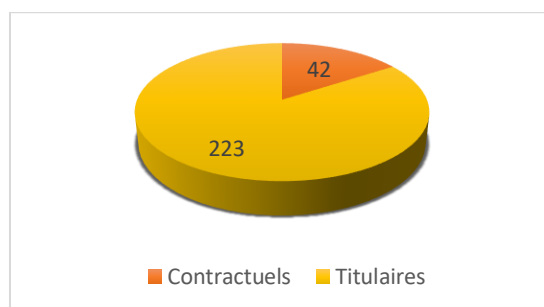
Effectifs par catégorie et sexe au 01/01/2023 :

Catégorie	Nbre d'agents permanents	Dont		Total en %
		femmes	hommes	
CAT A	34	26	8	13%
CAT B	63	34	29	24%
CAT C	168	98	70	63%
Total général	265	158	107	100%

Effectifs physiques permanents par grade au 01/01/2023 :

Grade	Nbre d'agents	ETP
ADJOINT ADMINISTRATIF	14	13,8
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 1ère Cl	12	11,8
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 2ème Cl	11	10,8
ADJOINT D'ANIMATION	9	6,92
ADJOINT D'ANIMATION PAL 1ère Cl	3	2,59
ADJOINT D'ANIMATION PAL 2ème Cl	6	4,67
ADJOINT DU PATRIMOINE	4	3,3
ADJOINT DU PATRIMOINE PAL 1ère Cl	1	0,8
ADJOINT DU PATRIMOINE PAL 2ème Cl	2	1,8
ADJOINT TECHNIQUE	58	53,66
ADJOINT TECHNIQUE PAL 1ère Cl	16	15,8
ADJOINT TECHNIQUE PAL 2ème Cl	19	17,8
AEA PAL 1ère Cl	15	10,22
AEA PAL 2ème Cl	12	5,29
AGENT DE MAITRISE	4	4
AGENT DE MAITRISE PAL	2	2
AGENT SOCIAL	6	5,7
ANIMATEUR	1	0,91
ANIMATEUR PAL 1ère Cl	3	2,8
ASSISTANT DE CONSERVATION	1	1
ASSISTANT DE CONSERVATION PAL 2ème Cl	1	1
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	1	1
ATSEM PAL 2ème Cl	1	1
ATTACHE	8	7,9
ATTACHE HORS CLASSE	1	1
ATTACHE PRINCIPAL	8	7,9
AUXI DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	5	5
AUXI DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	3	3
BIBLIOTHECAIRE	1	1
CONSERVATEUR	1	1
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	3	3
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	5	5
ETAPS	4	4
ETAPS PAL 1ère Cl	3	3
ETAPS PAL 2ème Cl	1	1
INFIRMIER SOINS GENER CI NORM	1	1
INGENIEUR	1	1
INGENIEUR PRINCIPAL	2	2
MEDECIN DE 1ère Cl	1	0,09
PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	1
REDACTEUR	4	4
REDACTEUR PAL 1ère Cl	6	5,8
REDACTEUR PAL 2ème Cl	1	1
TECHNICIEN	1	1
TECHNICIEN PAL 1ère Cl	1	1
TECHNICIEN PAL 2ème Cl	1	1
Total général	265	240,35

Effectifs physiques permanents par statut au 01/01/2023 :



L'action sociale du personnel

L'action sociale à destination du personnel de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral représente pour l'exercice 2022 la somme de **177 258 €** :

- La cotisation au FDAS : **44 281 €**
- Les tickets restaurants (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022) : **114 595 €** (dont 68 757 € pris en charge par l'employeur)
- La participation employeur à la prévoyance garantie maintien de salaire (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022) : **18 382 €**

En 2023, les montants consacrés à l'action sociale du personnel seront légèrement supérieurs à ceux de 2022, et ce pour tenir compte des nouveaux agents ayant rejoint la Communauté de Communes en 2022 et les nouveaux agents qui la rejoindront en 2023.

c) Les autres charges de gestion courante

A ce chapitre, l'inscription budgétaire totale proposée s'élève à **6 954 898,00 €**, soit + 2 006 286,00 €.

Concernant les indemnités à verser aux élus, il est proposé d'inscrire 378 645,00 €.

Il est proposé de maintenir les crédits relatifs aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes au même niveau qu'en 2022, à savoir 29 000,00 €.

Concernant les participations aux syndicats, une augmentation d'environ 63% est proposée, soit 5 422 965,00 €, tenant compte de l'évolution des participations versées à TRIVALIS qui sera dorénavant prise exclusivement en charge par le budget principal. Il convient de noter la suppression de la participation au Syndicat Sud Vendée Tourisme pour environ 79 485 €.

Les subventions de fonctionnement sont estimées à 1 032 249,00 € dont 765 000 € de subvention versée à la SPL Sud Vendée Littoral Tourisme et 22 500 € de subvention versée au CIAS.

	2021	2022	Evolution 2022/2021	2023	Evolution 2023/2022
Indemnités des élus	352 610,00	362 736,00	2,87%	378 645,00	4,39%
Admissions non-val., créances ét.	29 000,00	29 000,00	0,00%	29 000,00	0,00%
Autres contributions (participations)	3 055 766,00	3 331 025,00	9,01%	5 422 965,00	62,80%
Subventions de fonctionnement	1 071 061,00	1 067 341,00	-0,35%	1 032 249,00	-3,29%
<i>Dont SPL Sud Vendée Littoral Tourisme</i>	765 000,00	765 000,00	0,00%	765 000,00	0,00%
<i>Dont CIAS Sud Vendée Littoral</i>	57 341,00	51 592,00	-10,03%	22 500,00	-56,39%
Autres charges	42 519,00	42 519,00	0,00%	92 039,00	116,47%
TOTAL	4 550 956,00	4 832 621,00	6,19%	6 954 898,00	43,92%

d) Les charges exceptionnelles et les atténuations de produits

Au titre des charges exceptionnelles, il est proposé d'inscrire **18 400,00 €** contre 60 000,00 € en 2022. Il convient de noter que certaines dépenses comptabilisées à ce chapitre glissent au chapitre 65 -Autres charges de gestion courante.

Les atténuations de produits sont constituées des attributions de compensation, du FNGIR, des dégrèvements jeunes agriculteurs et GEMAPI, qui sont récurrents depuis 3 exercices et en augmentation. Il est proposé d'inscrire un montant de **7 983 428,00 €**, soit -240 000 €, -2,92%, par rapport à 2022. Il s'agit des attributions de compensation pour 7 876 382,99 € tenant compte de l'imputation des services communs ADS et cuisine centrale sur le montant des attributions de compensation (-240 000 €), du FNGIR pour 55 700,00 €, des dégrèvements GEMAPI accordés aux contribuables suite à réclamation et aux jeunes agriculteurs pour 28 000,00 € et d'une enveloppe complémentaire de 23 345,00 €.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

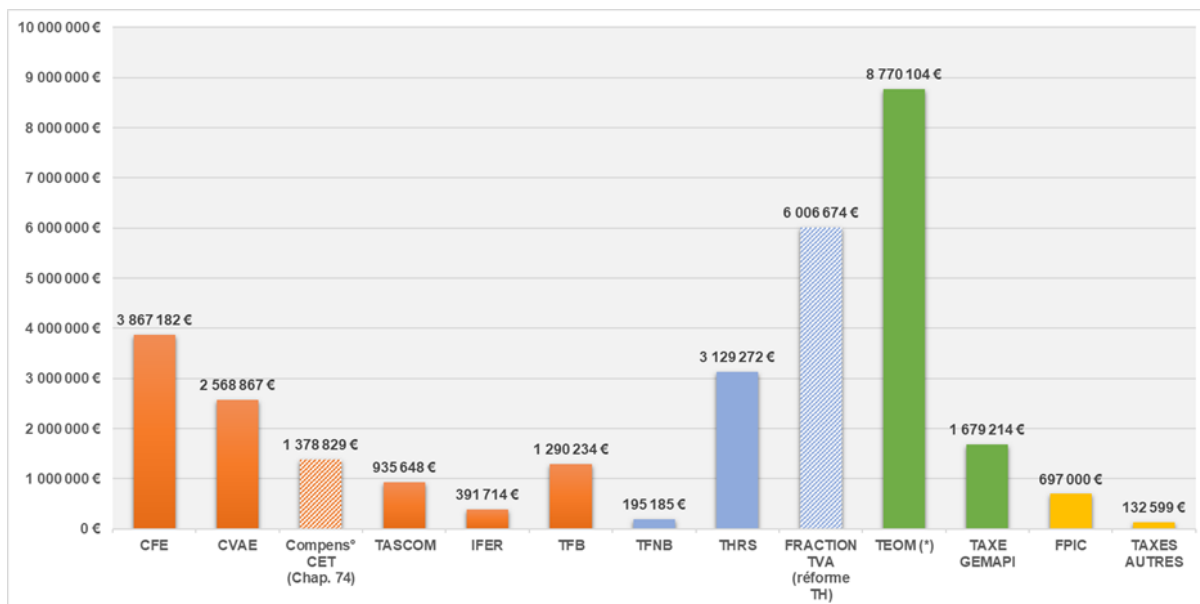
a) Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Il est proposé d'inscrire **1 957 369,00 €** soit -114 407,00 €, -5,52%, par rapport à 2022. Il convient de noter, que pour les piscines ainsi que pour les autres services, ALSH, REOM spéciale pour les professionnels, les écoles de musique et la cuisine centrale un retour à la normale des recettes perçues a été budgétisé.

Il convient de rappeler que dans le cadre de l'imputation du service commun ADS sur le montant des attributions de compensation, la perte de produit est estimée à 201 800 €.

b) Les impôts et taxes

Il est proposé d'inscrire **29 663 693,00 €**.

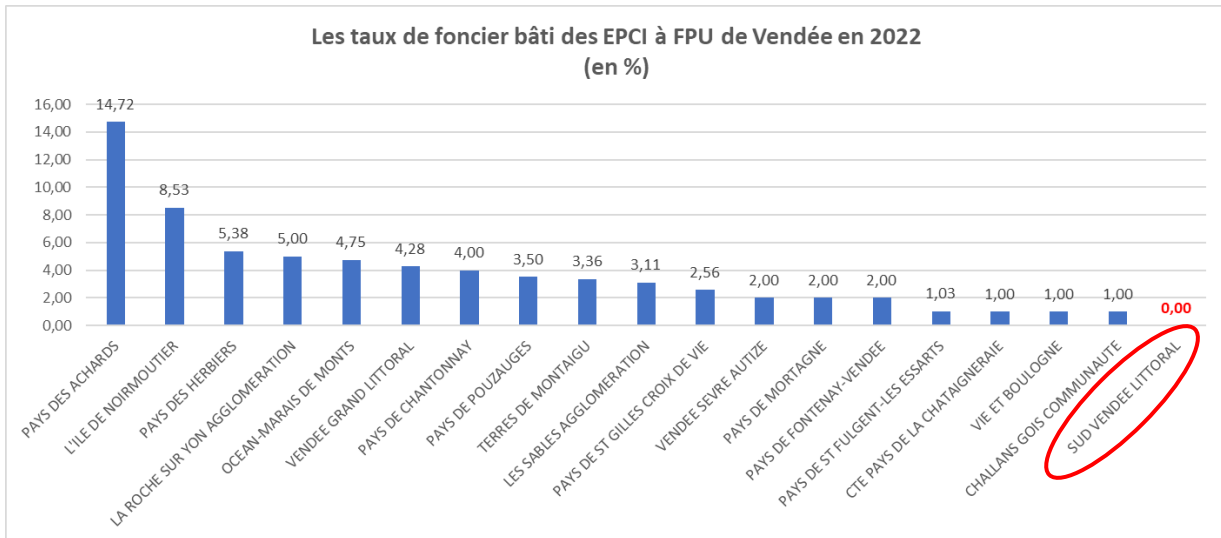


(*) REOM intégrée à la TEOM en 2022

La fiscalité affectée à la compétence « déchets ménagers » représente 8 770 104 € et tient compte de la recette liée à la REOM (2 010 944 €), intégrée sur le budget principal en 2023.

Les autres recettes fiscales totalisent la somme de 20 893 589 €. Ce montant tient compte des orientations suivantes :

- L'augmentation du taux de CFE en utilisant une majoration spéciale d'un point ;
- La poursuite de l'évolution du coefficient de la TASCOM amorcée en 2022 ;
- Le maintien du même produit de taxe GEMAPI ;
- L'instauration d'un taux sur le foncier bâti à hauteur de 2,00%. C'est le principal levier fiscal qu'il est proposé d'actionner pour cette année 2023. Cette recette est estimée à 1 290 234 €.



c) Les dotations, subventions et participations

Il est proposé l'inscription de **5 565 684,00 €** représentant + 363 987,00 €, +7,00%, par rapport à 2022.

La perte de DGF pour 2023 est estimée à 27 379,00 €, soit -1,15% par rapport à 2022 :

	2021	2022	Evolution 2022/2021	2023 BP	Evolution 2023/2022
Dotation d'intercommunalité	1 241 788	1 212 711	-2,40%	1 209 073	-0,30%
Dotation de compensation	1 213 658	1 187 062	-2,24%	1 163 321	-2,04%
TOTAL	2 455 446	2 399 773	-2,32%	2 372 394	-1,15%

Il convient de rappeler que la compensation d'exonération de la taxe d'habitation est remplacée depuis 2021 par une fraction de TVA que l'on retrouve au chapitre 73, impôts et taxes.

Par ailleurs, sur ce chapitre budgétaire, selon les années, il existe une forte variation des recettes liée aux événements portés par la CCSVL, comme la semaine de l'environnement, la semaine du livre jeunesse, la résidence d'auteurs.

Concernant la DC RTP, Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, la baisse est estimée à -3%/an et la Dotation de Compensation au titre de la contribution économique territoriale, l'évolution est estimée à +1,5%.

Il convient de noter que plusieurs financements sont attendus :

- 60 000 € pour les Maisons France Services
- 37 200 € pour le projet de « La Fourche à la Fourchette »
- 129 143 € et 162 069 € pour, respectivement, la réalisation des prestations animation OPAH et PTRE
- 36 000 € pour la refacturation aux communes membres des prestations réalisées par le chargé de missions AMO bâtiments

d) Les autres produits de gestion courante, produits financiers et produits exceptionnels

Une inscription à hauteur de **804 876,00 €**, soit +26 300 €, +3,38%, par rapport à 2022 est proposée au titre des autres produits de gestion courante. Il est envisagé une baisse du revenu des logements sociaux donnés en gestion à Vendée Habitat à hauteur de 6 000,00 €, correspondant à la cession d'un logement au cours de l'exercice. Par prudence, pour les recettes liées aux logements sociaux intercommunaux, confiés en gestion à Vendée Habitat, l'inscription budgétaire a été légèrement diminuée.

Concernant les produits financiers, il est proposé de reconduire l'inscription à hauteur de 2022 soit **346 000,00 €**.

Concernant les produits exceptionnels, il est proposé d'inscrire **100 000,00 €**, correspondant à l'inscription initiale de 2022.

e) Les atténuations de charges

Il s'agit des remboursements d'arrêt maladie par la CNP. Il est proposé d'inscrire **70 000,00 €**, comme en 2022 ; cette somme étant « réaliste » au regard des nouvelles garanties contractuelles souscrites.

3. SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT PROJÉTÉES EN 2023

En 2023, le budget investissement (dépenses et recettes réelles d'équipement) de la Communauté de Communes pourrait se résumer ainsi :

DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
POLE RESSOURCES / FONCTIONS SUPPPORTS	1 366 527,36 €	Subventions d'équipement	2 811 464,69
Siège communautaire	928 309,40 €	FCTVA - 16,404% des dépenses TTC	1 816 939,19
Informatique	271 280,51 €	Autofinancement - CAF nette (avant pointage SGC)	2 326 941,46
Communication	103 628,37 €	Emprunt nouveau	1 600 000,00
Prévention	6 954,00 €	Autofinancement - Excédent des années antérieures	4 136 455,72
Ménage	12 550,00 €		
Divers	0,00 €		
Fonds de concours	43 805,08 €		
POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT	3 914 415,39 €		
Economie	1 155 624,98 €		
Tourisme	119 438,70 €		
Mobilité	204 806,74 €		
Aménagement du territoire (dont SDTAN pour 1 122 673 €)	1 555 940,49 €		
Habitat et énergie	878 604,48 €		
ENVIRONNEMENT	5 613 297,03 €		
Déchets ménagers	4 557 335,68 €		
Développement durable et énergie	79 515,00 €		
Bâtiments	375 955,35 €		
Voirie	489 491,00 €		
Espaces verts	10 000,00 €		
Matériel / divers	101 000,00 €		
POLE SERVICES POPULATION ET COHESION SOCIALE	934 061,28 €		
Petite Enfance - Enfance - Jeunesse	54 833,31 €		
Sport	166 436,24 €		
Culture	712 791,73 €		
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	519 171,00 €		
Opération non affectée	344 329,00 €		
TOTAL	12 691 801,06 €		12 691 801,06
Dont report des inscriptions 2022	2 943 453,83		

Pour information, liste des autorisations de programme et des crédits de paiements qui sera proposée lors du vote du budget 2023 :

N° AP	LIBELLE	Montant de l'AP au 01/01/2023	Montant de l'AP après vote du BP	CP cumulés au 31/12/2021	Crédits consommés au 31/12/2022*	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
P1710	Réhabilitation de la déchetterie de La Tranche sur Mer	1 040 400,00 €	933 940,36 €	925 949,08 €	7 991,28 €	Suppression des crédits restants soit 106 459,64 €					
P1801	Signalétique directionnelle vélo	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	30 000,00 €				
P1802	Requalification ZA Sébastopol	1 754 474,00 €	1 682 380,58 €	1 665 730,58 €	16 650,00 €	Suppression des crédits restants soit 72 093,42 €					
P1803	Projet cyclable Chaillé Les Marais	160 000,00 €	160 000,00 €	144 548,48 €	1 940,80 €	1 124,10 €	12 386,62 €				
P1804	PLUI	792 000,00 €	792 000,00 €	25 071,60 €	534,60 €	205 276,00 €	230 000,00 €	96 000,00 €	212 189,40 €	22 928,40 €	
P1805	Médiathèque Mareuil sur Lay Dissais	3 109 067,00 €	3 109 067,00 €	1 156 099,39 €	1 495 186,44 €	457 781,17 €					
P1901	Acquisition véhicules déchets ménagers	1 381 000,00 €	1 381 000,00 €	573 350,63 €	580 553,71 €	224 930,55 €	2 165,11 €				
P1902	Vélocyssée - Aires d'accueil	136 300,00 €	136 300,00 €	33 118,78 €	0,00 €	16 246,58 €	86 934,64 €				
P2101	Elaboration du plan local de l'habitat	176 608,00 €	176 608,00 €	20 543,52 €	95 578,08 €	60 486,40 €					
P2201	Acquisition de véhicules et d'engins	1 896 000,00 €	1 896 000,00 €	0,00 €	0,00 €	534 687,00 €	291 313,00 €	484 000,00 €	586 000,00 €		
P2301	Extension du siège communautaire	4 220 000,00 €	4 220 000,00 €			920 000,00 €	1 150 000,00 €	2 150 000,00 €			
P23021	Réhabilitation des déchetteries	6 830 000,00 €	6 830 000,00 €			680 000,00 €	2 150 000,00 €	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €
P23022	Tarification incitative	3 504 147,00 €	3 504 147,00 €			1 950 368,00 €	1 096 861,00 €	456 918,00 €			
P2304	OPAH - PTRE	275 100,00 €	275 100,00 €			275 100,00 €					
TOTAL		25 375 096,00 €	25 196 542,94 €	4 544 412,06 €	2 198 434,91 €	5 395 999,80 €	5 049 660,37 €	4 686 918,00 €	1 798 189,40 €	1 522 928,40 €	1 000 000,00 €

* Avant pointage

4. L'ANALYSE PROSPECTIVE DE LA CAPACITE A INVESTIR (d'après le scénario « consolidation des ressources »)

	CA 2019 (en €)	CA 2020 (en €)	CA 2021 (en €)	CA 2022 avant pointage concordance avec SGC (en €)	Variat* N-1 (en €)	Variat* N-1 (%)	2023 PROSPECTIVE (en €)	2024 PROSPECTIVE (en €)	2025 PROSPECTIVE (en €)	2026 PROSPECTIVE (en €)	OBSERVATIONS
Chap.70 Produits de services, du domaine & ventes de	2 428 592,84	1 888 214,76	2 064 724,54	2 274 693,21	209 969	10,17	1 957 369,00	1 958 572,00	1 959 810,00	1 961 086,00	
Chap.73 Impôts et taxes	23 250 535,86	23 834 182,00	23 363 034,50	25 073 519,33	1 710 485	7,32	29 663 693,00	30 228 698,00	30 815 413,00	31 373 447,00	
Chap.74 Dotations, subventions et participations	4 889 868,13	4 841 584,33	5 293 096,14	5 534 314,90	241 219	4,66	5 565 684,00	5 488 118,00	5 412 275,00	5 472 574,00	
Chap.75 Autres produits de gestion courante	853 845,02	828 952,61	803 342,10	850 275,33	46 933	5,84	804 876,00	795 776,00	783 776,00	769 076,00	
Chap.76 Produits financiers	345 670,50	691 752,29	346 410,26	345 670,50	-740	-0,21	346 000,00	346 000,00	346 000,00	346 000,00	
Chap.77 Produits exceptionnels (hors cessions immobiliers)	95 373,81	72 030,00	256 769,57	445 709,60	188 940	73,58	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
Chap.013 Atténuations de charges	292 341,88	277 248,84	273 355,20	321 131,58	47 776	17,48	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	
TOTAL RECETTES REELLES	32 156 228,04	32 433 964,83	32 400 732,31	34 845 314,45	2 444 582	7,54	38 507 622,00	38 987 164,00	39 487 274,00	40 092 183,00	
Chap.011 Charges à caractère général (*)	4 813 104,96	4 418 382,50	5 188 887,66	5 713 988,31	525 101	10,12	7 757 725,65	8 058 437,42	7 709 382,54	8 008 644,02	Augmentation de 3% par an
Chap.012 Charges de personnel et frais assimilés	10 239 019,87	10 286 513,92	11 020 587,65	11 520 727,55	500 140	4,54	12 168 000,00	12 533 040,00	12 909 031,20	13 296 302,14	Augmentation de 3% par an
Chap.65 Autres charges de gestion courante	3 988 206,59	4 390 244,68	4 491 142,48	4 927 010,10	435 868	9,71	6 954 898,00	7 151 392,00	7 359 393,00	7 359 393,00	
Chap.67 Charges exceptionnelles	74 787,42	417 436,21	104 115,42	62 279,96	-41 835	-40,18	18 400,00	18 400,00	18 400,00	18 400,00	
Chap.014 Atténuations de produits	8 326 866,00	8 342 551,28	8 072 771,82	8 195 107,00	122 335	1,52	7 983 428,00	7 983 428,00	7 983 428,00	7 983 428,00	
TOTAL DEPENSES REELLES	27 441 984,84	27 855 128,59	28 877 505,03	30 419 112,92	1 541 608	5,34	34 882 451,65	35 744 697,42	35 979 634,74	36 666 167,15	

Charges de fonctionnement nouvelles induites par nouvelles compétences/actions ou investissements nouveaux
Centre Technique Intercommunal
Passage à la redevance incitative
Aide ADEME passage RI

	0,00	-306 580,00	-174 228,00	173 915,00	
			20 000,00	20 000,00	
		37 080,00	149 432,00	153 915,00	Personnel RI
		-343 660,00	-343 660,00		Aide calculée sur la base de 10€ / habitant DGF

EPARGNE DE GESTION	4 714 243,20	4 578 836,24	3 523 227,28	4 426 201,53	902 974	25,63	3 625 170,35	3 549 046,58	3 681 867,26	3 252 100,85	
Charges financières (intérêts dette ancienne)	543 655,97	530 970,06	459 886,47	372 680,93	-87 206	-18,96	346 366,97	311 745,91	278 277,43	245 212,40	
Charges financières (intérêts dette nouvelle)							29 427,00	107 538,00	194 795,00	228 435,00	Impacts emprunts à souscrire entre 2023 et 2026
CAF BRUTE	4 170 587,23	4 047 866,18	3 063 340,81	4 053 520,60	990 180	32,32	3 249 376,38	3 129 762,67	3 208 794,83	2 778 453,45	
Remboursement du capital (dette ancienne)	1 667 907,18	1 730 488,61	1 658 867,46	1 726 579,14	67 712	4,08	1 712 291,59	1 620 063,26	1 611 689,37	1 612 003,00	
Remboursement du capital (dette nouvelle)							51 436,00	166 575,00	261 724,00	318 294,00	Impacts emprunts à souscrire entre 2023 et 2026
CAF NETTE	2 502 680,05	2 317 377,57	1 404 473,35	2 326 941,46	922 468	65,68	1 485 648,79	1 343 124,41	1 335 381,46	848 156,45	
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12	22 741 026,87	21 065 905,52	20 788 049,82	19 262 035,03	-1 526 015	-7,34	21 582 974,44	23 235 747,18	23 197 995,81	22 151 934,81	
Capacité de désendettement (en années)	5,45	5,20	6,79	4,75			6,64	7,42	7,23	7,97	
Taux de CAF brute (en %)	12,97	12,48	9,45	11,63			8,44	8,03	8,13	6,93	
Taux de CAF nette (en %)	7,78	7,14	4,33	6,68			3,86	3,45	3,38	2,12	
Coefficient de rigidité des charges structurelles	0,46	0,47	0,49	0,48			0,51	0,51	0,52	0,52	

(*) Pour 2023, hypothèse d'une consommation à hauteur de 95% des crédits inscrits au BP 2023 pour le chapitre 011.

Hypothèse retenue pour ces éléments de prospective – l'analyse s'opérant à l'aune de l'estimation au 31/12/2022

Concernant les recettes de fonctionnement :

- Au chapitre 70, une recette estimée, en 2023, à 1 957 369,00 € puis quasiment figée jusqu'en 2026 ;
- Concernant les recettes fiscales, à partir de 2024, il est imaginé une évolution des bases sans évolution des taux à partir de la recette estimée pour 2023 (à partir du scénario « consolidation des ressources ») ; une évolution du coefficient de la TASCOM est imaginée jusqu'en 2025 inclus ;
- Les recettes liées aux dotations, subventions et participations sont estimées, en 2023, à 5 565 684,00 €. Pour les années suivantes, il est envisagé -0,3%/an sur la dotation d'intercommunalité, -2%/an pour la dotation de compensation, -3%/an pour la DCRTP, +1,5%/an pour les compensations au titre de la CET (CVAE & CFE), une stabilité pour les autres dotations ;
- Les recettes liées aux autres produits de gestion courante sont estimées, en 2023, à 804 876,00 €. Une baisse est inscrite jusqu'en 2026 pour atteindre le montant de 769 076,00 € en 2026. Cette baisse s'explique par la cession d'une partie du patrimoine bâti, imaginée sur toute la période ;
- Les autres recettes de fonctionnement sont figées au niveau estimé pour 2023 ;

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général ont été inscrites à hauteur de 7 757 726,00 € (95% de l'inscription envisagée pour 2023) et augmentent ainsi de 3% par rapport à 2023, chaque année jusqu'en 2026. Sur la période, il est tenu compte de l'organisation en alternance de La Semaine du Livre et de la Résidence d'Auteur, chacun des événements ayant lieu tous les deux ans. Par ailleurs, à compter de 2025, l'enquête usagers en porte à porte ne pèse plus financièrement, considérant que celle-ci s'achève en 2024 ;
- Les charges de personnel : il est prévu une hausse de +3% tous les ans à partir de 2024 ;
- Les autres charges de gestion courante : le principal impact sur ce chapitre est celui lié à la hausse de la contribution à Trivalis pour laquelle une hausse annuelle de 5% est imaginée en 2024 et 2025, et ce pour tenir compte de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ;
- Les charges exceptionnelles ont été figées à 18 400,00 € ;
- Les atténuations de produits ont été plafonnées à 7 983 428,00 € à compter de 2023.

Concernant le recours à l'emprunt :

Pour financer le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), un emprunt à taux fixe a été simulé sur toute la période, au taux de 2,80 %, sur une durée de 20 ans.

Concernant les dépenses et recettes d'investissement :

- Capacité d'investissement :

I - SIMULATION DE LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT					
	REALISE 2022 avant pointage concordance avec SGC (€)	BP 2023 (€)	PROSPECT. 2024 (€)	PROSPECT. 2025 (€)	PROSPECT. 2026 (€)
Recettes réelles de fonctionnement	34 845 314,45	38 507 622,00	38 987 164,00	39 487 274,00	40 092 183,00
Dépenses réelles de fonctionnement	30 419 112,92	34 882 451,65	35 744 697,42	35 979 634,74	36 666 167,15
Epargne de gestion	4 426 201,53	3 625 170,35	3 549 046,58	3 681 867,26	3 252 100,85
Charges financières (dette ancienne)	372 680,93	346 366,97	311 745,91	278 277,43	245 212,40
Charges financières (dette nouvelle)		29 427,00	107 538,00	194 795,00	228 435,00
Epargne brute	4 053 520,60	3 249 376,38	3 129 762,67	3 208 794,83	2 778 453,45
Remboursement capital emprunts (dette ancienne)	1 726 579,14	1 712 291,59	1 620 063,26	1 611 689,37	1 612 003,00
Remboursement capital emprunt (dette nouvelle)		51 436,00	166 575,00	261 724,00	318 294,00
Epargne nette	2 326 941,46	1 485 648,79	1 343 124,41	1 335 381,46	848 156,45
SECTION D'INVESTISSEMENT					
FCTVA	581 189,23	1 783 343,00	1 637 835,42	1 568 394,97	781 631,92
Subventions d'équipement (reçues)	1 721 855,21				
Subventions d'équipement (estimation)		2 811 465,00	2 161 000,00	2 494 333,00	1 795 513,00
Reversement taxe aménagement			100 000,00	150 000,00	200 000,00
Autres	51 685,25	51 214,00	56 019,00	59 968,00	75 520,00
Produit des cessions d'immobilisation	342 819,00	405 980,00	253 000,00	562 000,00	699 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 697 548,69	5 052 002,00	4 207 854,42	4 834 695,97	3 551 664,92
A - CAPACITE A INVESTIR SANS EMPRUNT					
Autofinancement + recettes propres d'investissement	5 024 490,15	6 537 650,79	5 550 978,83	6 170 077,43	4 399 821,37

- Programme pluriannuel d'investissement (PPI) :

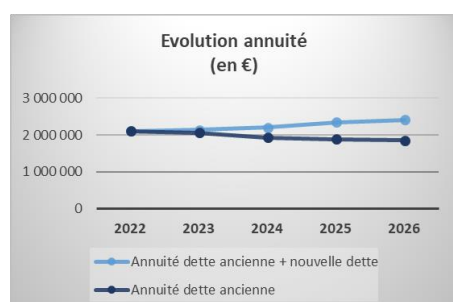
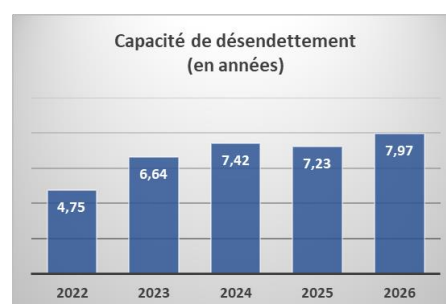
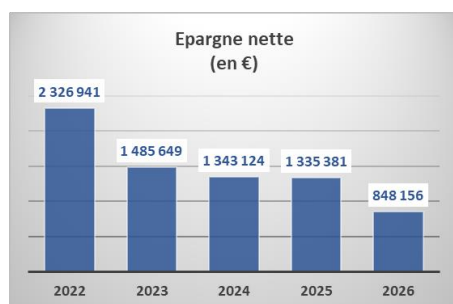
II - SIMULATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ENGAGE							
CAT.	N°	PROJETS	REALISE 2022 avant pointage concordance avec SGC	BP 2023	PROSPECT. 2024	PROSPECT. 2025	PROSPECT. 2026
DIRECTION GENERALE / POLE RESSOURCES			1 398 448,29	2 235 027,36	1 876 171,00	2 850 971,00	699 171,00
Siège			5 067,14	928 309,40	1 150 000,00	2 150 000,00	0,00
OP.	17	Siège communautaire Luçon	5 067,14	8 309,40			
OP.	2301	Siège communautaire Luçon - Agrandissement		920 000,00	1 150 000,00	2 150 000,00	
Systèmes d'information - SIG			166 743,53	271 280,51	152 000,00	126 800,00	125 000,00
OP.	53	Informatique	166 743,53	271 280,51	152 000,00	126 800,00	125 000,00
Communication			42 191,68	103 628,37	35 000,00	35 000,00	35 000,00
OP.	43	Communication	42 191,68	103 628,37	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Prévention			2 838,96	6 954,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Sans opération		Prévention	2 838,96	6 954,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Ménage			12 278,33	12 550,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
OP.	79	Matériel ménage	12 278,33	12 550,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Divers			131,70	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Sans opération		Divers	131,70	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Opérations financières			1 169 196,95	912 305,08	519 171,00	519 171,00	519 171,00
OP.	27	Fonds de concours	100 000,00	43 805,08			
Sans opération		Attributions compensation communes	519 171,00	519 171,00	519 171,00	519 171,00	519 171,00
Sans opération		Régularisation réserve foncière portée sur le 7	550 025,95				
Sans opération		Titre de participation		5 000,00			
Sans opération		Opérations non affectées (Restes à réaliser)		344 329,00			
POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT			1 781 591,40	3 914 415,39	2 018 497,00	992 160,00	992 160,00
Economie			51 623,67	1 155 624,98	380 000,00	340 000,00	340 000,00
OP.	71	Requalification juridique de l'aérodrome	864,00	214 136,00			
OP.	80	Requalification espace Epinasse	4 842,20	401 203,98			
OP.	44	Signalétique / requalification ZAE	7 170,00	50 000,00			
OP.	45	Aides aux entreprises	38 747,47	490 285,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00
OP.	Création d'un lieu totem (étude faisabilité)			40 000,00		

II - SIMULATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ENGAGE							
CAT.	N°	PROJETS	REALISE 2022 avant pointage concordance avec SGC	BP 2023	PROSPECT. 2024	PROSPECT. 2025	PROSPECT. 2026
Tourisme			26 978,80	119 438,70	430 000,00	5 000,00	5 000,00
AP-CP	1803	Projet cyclable Chaillé Les Marais	1 940,80	1 124,10			
OP.	60	Signalétique jalonnement routier	0,00	13 773,60			
OP.	61	Panneaux départ sentiers	558,00	25 501,00	25 000,00		
OP.	70	Divers tourisme	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
OP.	73	Signalétique d'animation routière	6 480,00				
OP.	81	Office Tourisme - Maison Vrignaud	18 000,00	74 040,00	400 000,00		
Aménagement du territoire			1 194 858,66	1 555 940,49	650 497,00	89 160,00	89 160,00
OP.	33	Schéma numérique (SDTAN)	1 122 672,38	1 122 673,00	561 337,00		
OP.	18	SCOT	33 044,63	57 688,70			
OP.	30	Elaboration PLUIH CCPSH	14 598,12	4 459,03			
AP-CP	1804	PLUI	534,60	205 276,00	84 160,00	84 160,00	84 160,00
OP.	46	Documents urbanisme communaux	24 008,93	60 843,76			
OP.	74	Divers foncier	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
OP.	86	Etude stratégie résilience		100 000,00			
Mobilité			0,00	204 806,74	173 000,00	173 000,00	173 000,00
OP.	47	Plan mobilité rurale	0,00	42 340,00			
AP-CP	1801	Signalétique directionnelle vélo	0,00	70 000,00			
OP.	82	Mise en œuvre SDDA	0,00	76 220,16	173 000,00	173 000,00	173 000,00
AP-CP	1902	Vélocyssée - Aires d'accueil		16 246,58			
Habitat et énergie			508 130,27	878 604,48	385 000,00	385 000,00	385 000,00
AP-CP	2101	Plan local habitat - Elaboration	95 578,08	60 486,40			
AP-CP	24....	Plan local habitat - Mise en œuvre actions et observatoire habitat			50 000,00	50 000,00	50 000,00
AP-CP	23....	OPAH - Mise en œuvre		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
		PTRE - Aides		75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
OP.	50	Aides habitat	3 750,00	10 750,00			
OP.	Rénovation énergétique et adaptation parc logements locatifs			60 000,00	60 000,00	60 000,00
OP.	76	Réhabilitation aire accueil gens du voyage	408 802,19	177 568,08			
OP.	83	Aire grands rassemblements		354 800,00			
POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT			1 284 968,84	5 613 296,93	5 580 206,14	4 551 092,00	2 116 726,14
Déchets ménagers			1 006 581,78	4 557 335,58	4 939 001,14	3 939 887,00	1 349 521,14
OP.	51	Déchets ménagers	409 730,39	178 632,92	37 800,00	37 800,00	37 800,00
AP-CP	1710	Réhabilitation déchetterie La Tranche sur Mer	7 991,28				
AP-CP	1901	Acquisition véhicules déchets ménagers	580 553,71	227 095,66			
AP-CP	2201	Acquisition véhicules déchets ménagers (II)	0,00	534 687,00	508 000,00	268 000,00	268 000,00
AP-CP	23....	Mise en œuvre tarification incitative - Nouveau logiciel		55 200,00			
AP-CP	23....	Mise en œuvre tarification incitative - Barrière déchetteries		301 887,00	43 721,14		43 721,14
AP-CP	23....	Mise en œuvre tarification incitative - Adaptation benne OMPAP (x15)			144 000,00		
AP-CP	23....	Mise en œuvre tarification incitative - Achat benne PAV (x1)				336 000,00	
AP-CP	23....	Mise en œuvre tarification incitative - Points d'apport volontaire (1 095 168,00	830 976,00	120 918,00	
AP-CP	23....	Mise en œuvre tarification incitative - Bacs / serrures / puces		800 000,00			
AP-CP	23....	Réhabilitation & refonte déchetteries		500 000,00	2 000 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00
OP.	84	Centre Technique Intercommunal	8 306,40	864 665,00	1 374 504,00	1 677 169,00	
Développement durable et énergie			16 950,00	79 515,00	101 205,00	101 205,00	227 205,00
OP.	62	Plan climat air énergie	15 600,00	47 340,00			
OP.	85	SDDER - Schéma Directeur Développement d	1 350,00	32 175,00			
OP.	Société de Projet Vendée Energie - EnR			101 205,00	101 205,00	227 205,00
Bâtiments			140 167,56	375 955,35	240 000,00	240 000,00	240 000,00
OP.	56	Réhabilitation gendarmerie Chaillé Les Marais	2 445,15				
OP.	25	Bâtiments	137 510,73	375 955,35	240 000,00	240 000,00	240 000,00
OP.	77	Relamping LED	211,68				
Voirie			77 655,68	489 491,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
OP.	19	Voirie	77 655,68	489 491,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
Espaces verts			7 812,50	10 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
OP.	52	Espaces verts	7 812,50	10 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Matériel / divers			35 801,32	101 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
OP.	78	Acquisition véhicules et divers parc auto	35 801,32	101 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00

II - SIMULATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ENGAGE							
CAT.	N°	PROJETS	REALISE 2022 avant pointage concordance avec SGC	BP 2023	PROSPECT. 2024	PROSPECT. 2025	PROSPECT. 2026
POLE SERVICES POPULATION ET COHESION SOCIALE			1 675 444,46	934 061,28	1 590 000,00	1 686 000,00	1 476 000,00
Santé			0,00	0,00	200 000,00	500 000,00	500 000,00
OP.	Projets santé			200 000,00	500 000,00	500 000,00
Petite Enfance - Enfance - Jeunesse			112 789,40	54 833,31	323 000,00	23 000,00	23 000,00
OP.	57	Réhabilitation maison enfance Ste Hermine	0,00		300 000,00		
OP.	58	Réhabilitation maison enfance Luçon	10 940,19	6 865,31			
OP.	69	Acquisitions diverses ALSH	18 632,05	25 918,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
OP.	66	Acquisitions diverses maisons enfance	13 476,96	13 700,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
OP.	75	Acquisitions diverses cuisine centrale	69 360,16	7 350,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
OP.	64	Acquisitions diverses IMS	380,04	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Sport			39 797,05	166 436,24	1 028 000,00	1 128 000,00	818 000,00
OP.	Modernisation et attractivité Auniscéane			1 000 000,00	1 100 000,00	
OP.	Modernisation et attractivité Port'Océane					790 000,00
OP.	651	Acquisitions ou travaux divers Auniscéane	15 140,70	103 840,92	20 000,00	20 000,00	20 000,00
OP.	652	Acquisitions diverses Port'Océane	24 656,35	62 595,32	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Culture			1 522 858,01	712 791,73	39 000,00	35 000,00	135 000,00
AP-CP	1805	Médiathèque Mareuil sur Lay	1 495 186,44	457 781,17			
OP.	67	Acquisitions mobilier médiathèque Luçon	864,00	196 696,51			
OP.	72	Instruments de musique	23 036,72	26 735,65	25 000,00	25 000,00	25 000,00
OP.	63	Pôle attractivité culturelle	1 641,60	21 578,40			100 000,00
Sans opération			Acquisitions diverses espace culturel	2 129,25			
OP.	87	Engraisserie - Appel à projet			4 000,00		
OP.	Matériel LECTURCULT		10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
B - MONTANT TOTAL			6 140 452,99	12 696 800,96	11 064 874,14	10 080 223,00	5 284 057,14
EMPRUNT D'EQUILIBRE = B - A			1 115 962,84	6 159 150,17	5 513 895,31	3 910 145,57	884 235,77
EMPRUNT NOUVEAU ENCAISSE AU COURS DE L'EXERCICE			200 581,00	4 084 667,00	3 439 411,00	1 835 662,00	884 236,00
<i>Pour mémoire, excédent fonctionnement reporté (002 BP ou</i>			<i>6 716 182,23</i>	<i>6 223 450,51</i>			

Sur la base des hypothèses fixées précédemment, on retient :

- Une dégradation du niveau d'épargne de la Communauté de Communes à la fin de l'année 2023 comparable au niveau de 2021. A compter de 2023, la capacité d'autofinancement nette oscille entre 1 485 648 € et 848 156 €, quand les années précédentes, elle était en moyenne de 2 137 868 €.



- De 2023 à 2026, le PPI affiche des dépenses d'équipement cumulées (attributions de compensation d'investissement comprises) à hauteur de 39 126 000 €. La capacité à investir de la Communauté de Communes étant estimée aux alentours 23 600 000 €, cette dernière devra recourir à l'emprunt à hauteur d'environ 10 000 000 € et consommer la totalité de ses excédents reportés, pour réaliser le programme envisagé ;
- Quel que soit le niveau d'investissement choisi, la Communauté de Communes devra poursuivre sa recherche de marges de manœuvre sur sa section de fonctionnement pour conserver un taux d'épargne permettant d'engager le programme d'investissement souhaité. Parmi les leviers envisageables :
 - Réinterroger l'intérêt communautaire et le périmètre de compétence communautaire dans le cadre du projet de territoire ;
 - Optimiser les recettes (tarification, recherche de subventions, gestion patrimoniale, fiscalité...);
 - Maîtriser les dépenses de fonctionnement.

B. LES BUDGETS ANNEXES

1. LE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Vente de services	
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	74	Dotations et participations	
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	57 458,94
Total des dépenses réelles de fonctionnement		45 000,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		57 458,94
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00
D002	Déficit de fonctionnement reporté	12 458,94	R002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00
TOTAL DEPENSES		57 458,94	TOTAL RECETTES		57 458,94

DEPENSES			RECETTES		
20	Concessions et droits similaires	0,00	10	Dotations, fonds divers	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 431,77	16	Emprunts	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 431,77	Total des recettes réelles d'investissement		0,00
		0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	0,00	040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00
D001	Déficit d'investissement reporté	0,00	R001	Excédent d'investissement reporté	1 431,77
TOTAL DEPENSES		1 431,77	TOTAL RECETTES		1 431,77

Même si depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté de Communes est passée à la TEOM, l'existence du budget annexe Déchets Ménagers est maintenue afin de pouvoir procéder à certaines écritures ; il est proposé d'inscrire 30 000 € au chapitre 65 dans le cadre des créances éteintes et des admissions en non-valeur et 15 000 € au chapitre 67 pour réaliser des annulations/remboursements de REOM.

2. LE BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS & PEPINIERS

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	173 000,00	70	Vente de services	62 000,00
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	75	Revenus des immeubles & autres produits	890 000,00
66	Charges financières	255 000,00	76	Produits financiers	102 050,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	77	Produits exceptionnels	120 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	50 000,00	78	Reprises sur amortissements et provisions	22 014,00
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	120 000,00
			013	Atténuation de charges	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		504 000,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		1 316 064,00
023	Virement à la section d'investissement	192 915,00			
042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	630 000,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	10 851,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		822 915,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 851,00
			R002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00
TOTAL DEPENSES		1 326 915,00	TOTAL RECETTES		1 326 915,00

DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts / dépôts et cautionnement	1 250 000,00	13	Subventions d'investissement	
20	Etudes		16	Emprunts et caution	2 062 822,41
21	Autres bâtiments	9 976,53	10	Dotations, fonds divers et réserves	413 928,32
23	Constructions en cours	82 062,50			
Total Total des dépenses réelles d'investissement		1 342 039,03	Total des recettes réelles d'investissement		2 476 750,73
041	Constructions		021	Virement de la section de fonctionnement	192 915,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	10 851,00	024	Produit des cessions	120 000,00
			041	Constructions	
			040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	630 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		10 851,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		942 915,00
D001	Déficit d'investissement reporté	2 066 775,70	R001	Excédent d'investissement reporté	0,00
TOTAL DEPENSES		3 419 665,73	TOTAL RECETTES		3 419 665,73

Pour le budget ateliers relais et pépinières d'entreprises, des crédits pour la réalisation de travaux sur divers bâtiments (MAV et Bio Habitat) et l'achèvement de la construction de l'atelier relais sur le Vendéopôle ont été inscrits à hauteur de 80 000 €.

3. LES BUDGETS DE ZAE (Vendéopôle et autres ZAE)

Budget 705 Zones d'Activités Economiques

DEPENSES		RECETTES			
011	Charges à caractère général	750 600,00	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Vente de terrains	525 651,00
65	Autres charges de gestion courante	20,00	74	Dotations et participations	164 407,00
66	Charges financières	30 500,00	75	Revenus des immeubles & autres produits	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		781 120,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		690 058,00
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	2 281 479,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	3 213 109,03
043	Frais accessoires	30 500,00	043	Transfert de charges financières	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 311 979,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 213 109,03
D002	Déficit de fonctionnement reporté	810 068,03	R002	Excédent de fonctionnement reporté	
TOTAL DEPENSES		3 903 167,03	TOTAL RECETTES		3 903 167,03

DEPENSES		RECETTES			
16	Emprunts / dépôts et cautionnement	29 400,00	16	Emprunts	476 216,37
Total Total des dépenses réelles d'investissement		29 400,00	Total des recettes réelles d'investissement		476 216,37
041	Constructions		021	Résultat fonctionnement prévisionnel 2018	
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	3 213 109,03	041	Constructions	
			040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	2 281 479,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 213 109,03	Total des recettes d'ordre d'investissement		2 281 479,00
D001	Déficit d'investissement reporté	0,00	R001	Excédent d'investissement reporté	484 813,66
TOTAL DEPENSES		3 242 509,03	TOTAL RECETTES		3 242 509,03

Concernant le budget ZAE, des crédits pour des études d'aménagement pour la liaison de la RD 137 et de la RD 949, Zone des quatre Chemins, la valorisation du foncier de la crèche sise à Luçon, l'extension des ZAE Champ Marotte (La Réorthe), de Ferme Neuve et de Champrovent sont sollicités à hauteur de 750 600,00 € HT.

Il convient de noter qu'il y a plusieurs projets de cession en cours pour un montant total de 525 651,00 € HT, des subventions attendues à hauteur de 147 607,00 € et un fonds de concours versé par la Commune de La Réorthe pour 16 800,00 €.

Budget 707 Lotissements Vendéopôle

DEPENSES		RECETTES			
011	Charges à caractère général	2 703 000,00	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Vente de terrains	2 512 330,00
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	10,00	74	Dotations et participations	300 000,00
66	Charges financières	106 400,00	75	Revenus des immeubles & autres produits	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 809 410,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		2 812 330,00
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	9 634 416,77	042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	9 707 722,92
043	Frais accessoires	106 400,00	043	Frais accessoires	106 400,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 740 816,77	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 814 122,92
D002	Déficit de fonctionnement reporté	76 226,15	R002	Excédent de fonctionnement reporté	
TOTAL DEPENSES		12 626 452,92	TOTAL RECETTES		12 626 452,92

DEPENSES		RECETTES			
16	Emprunts / dépôts et cautionnement	52 800,00	16	Emprunts	1 849 404,79
Total Total des dépenses réelles d'investissement		52 800,00	Total des recettes réelles d'investissement		1 849 404,79
041	Constructions		021	Résultat fonctionnement prévisionnel 2018	
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	9 707 722,92	041	Constructions	
			040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	9 634 416,77
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 707 722,92	Total des recettes d'ordre d'investissement		9 634 416,77
D001	Déficit d'investissement reporté	1 723 298,64	R001	Excédent d'investissement reporté	
TOTAL DEPENSES		11 483 821,56	TOTAL RECETTES		11 483 821,56

Pour 2023, sont inscrits 73 000,00 € HT d'achats d'études et de prestations de services (frais de géomètre et réalisation d'un permis d'aménager) et 2 630 000 € d'achats de matériel, équipements et travaux pour le renforcement du réseau électrique (850 000,00 € HT), la réalisation de fouilles archéologiques (1 550 000,00 € HT), le dévoiement d'une canalisation d'eau (30 000,00 € HT) et l'aménagement d'un atelier relais (200 000,00 € HT).

En recettes, des ventes représentant un montant total de 2 512 330,00 € sont attendues ainsi que de la DETR à hauteur de 300 000,00 €.

4. LE BUDGET ANNEXE SPIC ASSAINISSEMENT

DEPENSES		RECETTES			
011	Charges à caractère général	208 585,00	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	231 838,00	70	Vente de services	542 500,00
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	2 920,00	74	Dotations et participations	5 075,00
66	Charges financières	46 970,00	75	Revenus des immeubles & autres produits	
67	Charges exceptionnelles	800,00	76	Produits financiers	75 435,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00	77	Produits exceptionnels	500,80
Total des dépenses réelles de fonctionnement		511 113,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		623 510,80
023	Virement à la section d'investissement	418 060,00			
042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	35 000,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	29 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		453 060,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		29 000,00
D002	Déficit de fonctionnement reporté		R002	Excédent de fonctionnement reporté	311 662,20
TOTAL DEPENSES		964 173,00	TOTAL RECETTES		964 173,00

DEPENSES		RECETTES			
16	Emprunts / dépôts et cautionnement	121 276,00	10	Autres réserves	96 928,30
21	Dépense	309 838,00	16	Emprunts d'équilibre	
Total des dépenses réelles d'investissement		431 114,00	Total des recettes réelles d'investissement		96 928,30
041	Constructions		021	Virement de la section de fonctionnement	418 060,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	29 000,00	040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	35 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		29 000,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		453 060,00
D001	Déficit d'investissement reporté	89 874,30	R001	Excédent d'investissement reporté	
TOTAL DEPENSES		549 988,30	TOTAL RECETTES		549 988,30

Ce nouveau budget, issu de la fusion des budgets SPANC et STEP, a été créé le 01/01/2023.

Il est proposé d'inscrire 511 113,00 € au titre des dépenses réelles de fonctionnement dont 208 585,00 de charges à caractère général (réalisation d'une étude pour l'assainissement collectif, contrat de prestation de services pour l'ANC), 231 838,00 € de frais de personnel et 46 970,00 € de frais financiers (intérêts des emprunts et ICNE). Un virement de crédits à la section d'investissement est proposé à hauteur de 418 060,00 €.

Au titre des recettes réelles de fonctionnement, des crédits à hauteur de 623 510,80 € sont inscrits ; redevances d'assainissement non collectif pour 392 500 € et redevance d'assainissement collectif pour 150 000,00 €.

En section d'investissement, en dépenses, il est proposé d'inscrire 121 276,00 € pour le remboursement du capital des emprunts et 309 838,00 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 39 000,00 € et 278 838,00 € pour équilibrer la section.

En recettes, il est proposé d'inscrire 418 060,00 € au titre du virement de la section de fonctionnement et 96 928,30 € correspondant à du FCTVA et à l'excédent de fonctionnement capitalisé.

IV. ETAT DE LA DETTE CONSOLIDEE DE LA CCSVL

A. DETTE DIRECTE

A titre de préambule, il convient de rappeler que, pour 2022, la Communauté de Communes n'a pas contracté d'emprunt nouveau, à l'exception du solde d'un prêt CAF à 0% pour un montant de 17 371 €.

Concernant le budget principal et à ce stade des orientations budgétaires pour 2023, il est rappelé que deux emprunts, négociés en 2022, ont été souscrits pour un montant total de 1 600 000 € ; 800 K€ pour la médiathèque de Mareuil et 800 K€ pour le SDTAN 2.

1. BILAN ANNUEL

Caractéristiques de la dette au 01/01/2023	
Encours 36 882 527,91	Nombre d'emprunts * 64
Taux actuariel * 2,02%	Taux moyen de l'exercice 1,98%
<i>* tirages futurs compris</i>	
Charges financières en 2023	
Annuité 3 635 279,03	Amortissement 2 910 603,51
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 724 675,52	ICNE 233 137,96
Financements Disponibles au 01/01/2023	
Enveloppes de Financement 0,00	Lignes et Billets de trésorerie 0,00
Remboursements temporaires 0,00	Emprunts long terme non mobilisés (2) 1 600 000,00
Total disponible 1 600 000,00	

2. EXTINCTION

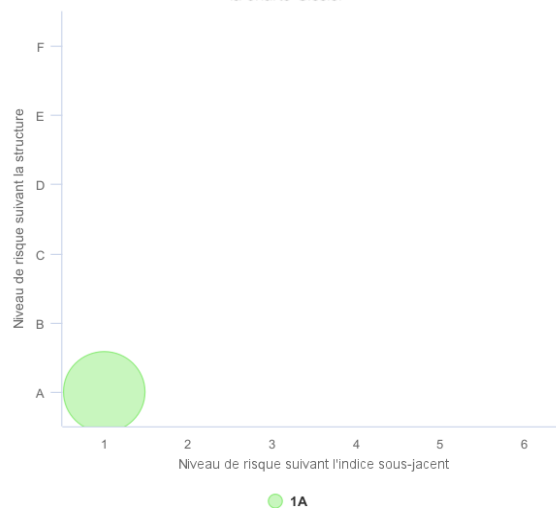
Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2023	36 882 527,91	3 635 279,03	724 675,52	1,98%	2,03%	2 910 603,51	3 635 279,03
2024	33 971 924,44	8 000 687,55	647 111,98	2,01%	1,97%	7 353 575,57	8 000 687,55
2025	26 618 348,89	3 563 871,65	549 739,20	2,09%	2,13%	3 014 132,45	3 563 871,65
2026	23 604 216,49	3 496 179,40	476 675,53	2,05%	2,09%	3 019 503,87	3 496 179,40
2027	20 584 712,66	3 423 796,32	404 771,64	1,99%	2,02%	3 019 024,68	3 423 796,32
2028	17 565 688,02	3 241 533,86	333 183,18	1,92%	1,99%	2 908 350,68	3 241 533,86
2029	14 657 337,38	3 060 455,59	267 269,79	1,84%	1,90%	2 793 185,80	3 060 455,59
2030	11 864 151,62	2 300 050,56	205 804,62	1,78%	1,82%	2 094 245,94	2 300 050,56
2031	9 769 905,70	1 771 780,75	166 672,06	1,79%	1,79%	1 605 108,69	1 771 780,75
2032	8 164 797,01	1 505 789,42	141 626,85	1,82%	1,83%	1 364 162,57	1 505 789,42
2033	6 800 634,44	1 259 097,42	118 312,74	1,80%	1,82%	1 140 784,68	1 259 097,42
2034	5 659 849,76	1 252 369,67	95 673,00	1,76%	1,80%	1 156 696,67	1 252 369,67

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2035	4 503 153,09	1 178 547,92	72 938,91	1,69%	1,75%	1 105 609,01	1 178 547,92
2036	3 397 544,08	926 558,67	51 088,22	1,60%	1,67%	875 470,45	926 558,67
2037	2 522 073,63	663 618,62	37 475,16	1,52%	1,60%	626 143,46	663 618,62
2038	1 895 930,17	576 900,76	27 079,40	1,41%	1,53%	549 821,36	576 900,76
2039	1 346 108,81	496 799,51	17 357,10	1,18%	1,42%	479 442,41	496 799,51
2040	866 666,40	254 867,35	8 200,67	1,05%	1,09%	246 666,68	254 867,35
2041	619 999,72	251 704,68	5 038,00	0,94%	1,01%	246 666,68	251 704,68
2042	373 333,04	49 584,51	2 917,83	0,82%	0,82%	46 666,68	49 584,51
2043	326 666,36	49 201,85	2 535,17	0,82%	0,82%	46 666,68	49 201,85
2044	279 999,68	48 819,18	2 152,50	0,82%	0,82%	46 666,68	48 819,18
2045	233 333,00	48 436,51	1 769,83	0,82%	0,82%	46 666,68	48 436,51
2046	186 666,32	48 053,85	1 387,17	0,82%	0,82%	46 666,68	48 053,85
2047	139 999,64	47 671,18	1 004,50	0,82%	0,82%	46 666,68	47 671,18
2048	93 332,96	47 288,51	621,83	0,82%	0,82%	46 666,68	47 288,51
2049	46 666,28	46 905,45	239,17	0,82%	0,82%	46 666,28	46 905,45

3. INDEX

Charte Gissler

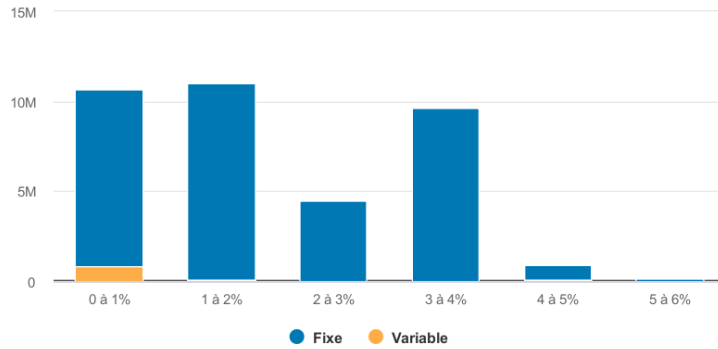
Classification de l'encours au 01/01/2023 en début de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 01/01/2023	%
1A	36 882 527,90	100,00%
TOTAL	36 882 527,90	100 %

4. COUT

Tranches de taux



TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	28,94	10 666 430,39
1% à 2%	29,96	11040 541,14
2% à 3%	12,07	4 449 127,47
3% à 4%	26,12	9 625 739,44
4% à 5%	2,52	928 107,02
5% à 6%	0,39	144 951,41
TOTAL		36 854 896,87

5. DUREE DE VIE

Indicateurs

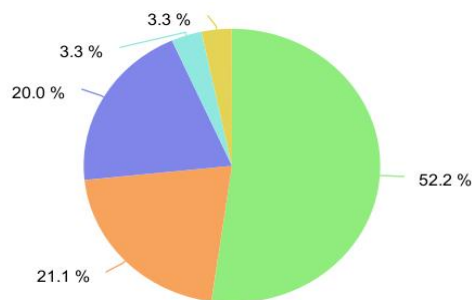
Encours **36 882 527,91**
 Durée de vie moyenne * **5 ans, 9 mois**
 Durée résiduelle Moyenne * **12 ans, 1 mois**

Duration * **5 ans, 5 mois**
 Durée résiduelle * **26 ans, 11 mois**

* tirages futurs compris

6. AFFECTATION

Budgets



Budget	%	Montant
BUDGET PRINCIPAL 700	52,23	19 262 035,03
A TELIER RELAIS 703	21,12	7 789 540,97
LOTISSEMENT VENDEOPOLE 707	20,02	7 384 986,85
ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES 705	3,32	1223 393,46
STEP VENDEOPOLE 708	3,31	1222 571,60
TOTAL		36 882 527,91

B. EMPRUNTS GARANTIS

La CCSVL a accordé sa caution à des personnes morales de droit public ou privé pour faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La CCSVL, garante, s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Liste des garanties d'emprunt accordées au 01/01/2023 :

BENEFICIAIRE	LIBELLE OPERATION	MONTANT INITIAL (€)	ENCOURS AU 01/01/2023 (€)	QUOTITE GARANTIE PAR CCSVL (%)	ENCOURS GARANTI AU 01/01/2023 (€)
OPH VENDEE HABITAT	CONSTRUCTION 6 LOGTS GENDARMERIE MAREUIL SUR LAY	1 004 390,00	849 162,43	30,00	254 748,73
OPD HLM DE LA VENDEE	ACQUISITION AMELIORATION DE TROIS LOGEMENTS STE HERMINE	77 748,99	21 042,05	30,00	6 312,62
OPD HLM DE LA VENDEE	ACQUISITION AMELIORATION DE TROIS LOGEMENTS A STE HERMINE	41 008,79	9 422,93	30,00	2 826,88
OPH VENDEE HABITAT	REHABILITATION DE L'EHPAD LES PICTONS A CHAILLE LES MARAIS	53 000,00	9 467,10	30,00	2 840,13
OPH VENDEE HABITAT	EXTENSION DE L'EHPAD SAINT DENIS A VOUILLE LES MARAIS	400 000,00	300 768,78	30,00	90 230,63
VENDEE LOGEMENT	CONSTRUCTION DE LA MARPA A MOREILLES	2 466 800,00	1 788 598,39	20,00	357 719,68
ASSOCIATION SAINT DENIS	REALISATION 2 UNITES PERS.DESOR.EHPAD ST DENIS - VOUILLE LES MA	1 395 000,00	786 625,00	23,00	180 923,75
ASSOCIATION SAINT DENIS	REALISATION 2 UNITES PERS. DESOR. EHPAD ST DENIS - VOUILLE LES M	3 255 000,00	1 844 500,00	23,00	424 235,00
	TOTAL	8 692 947,78	5 609 586,68		1 319 837,42

Source pour l'élaboration du présent document :

- *Projet de Loi de Finances pour 2023*

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 085-200073260-20230302-20_2023_01-DE



Sud Vendée Littoral

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 85 400 LUÇON

02 51 97 64 64

accueil@sudvendeelittoral.fr

www.cc-sudvendeelittoral.fr